

PUILBOREAU (17) 18.01.2025

COMPTE RENDU D'ENQUETE



1 – CONTEXTE

Le GEIPAN est informé, par la réception d'un Procès-Verbal de Gendarmerie n° 00256 en date du 18 février 2025 qu'une observation de PAN a eu lieu le 18 janvier 2025 à PUILBOREAU (17) vers 18h.

Un enquêteur est diligenté pour une enquête à distance le 17 avril 2025.

Le COSE a été sollicité en date du 22 avril 2025.

L'observateur sera identifié « T1 » dans la suite du dossier.

2- DESCRIPTION DU CAS

Afin de conserver l'intégralité de la structure du récit et la manière dont le témoin l'exprime la narration est retranscrite telle quelle, sans aucune modification ni correction.

« Je me présente ce jour à votre unité afin de relater un phénomène aérospatial non identifié que j'ai observé alors que je sortais du centre commercial HYPER U de Beaulieu, le samedi 18 janvier 2025 vers 18 heures alors que je rejoignais mon véhicule sur le parking. Je sortais de la galerie commerciale par l'issue principale du magasin Hyper U positionné sur la façade Est de la structure. Je précise qu'au moment des faits la nuit venait de tomber. Mon observation était orientée vers le nord vis-à-vis de ma position. J'estime l'observation à une distance de 2,5 kilomètres de ma position à une hauteur d'environ 2000 mètres du sol. Je précise que l'objet n'était pas dans le couloir aérien qui oriente les avions en direction de l'aéroport de LA ROCHELLE (17). L'observation a duré environ 30 secondes. Il y avait une couverture nuageuse importante cette soirée-là.

Concernant l'observation, je peux vous décrire cela de la façon suivante :

Il s'agissait d'une barre de huit mètres de hauteur sur vingt mètres de longueur.

Cette barre était lumineuse constituée d'une dizaine de rectangle jaunes comme des fenêtres. Il ne s'agissait pas d'une structure solide, juste des rectangles de lumières. Le phénomène semblait fixe. Puis j'ai vu qu'il glissait. Je n'ai entendu de bruit pouvant provenir de l'observation.

Je précise que je me trouvais sur le parking du centre commercial avec des bruits polluants de l'activité des personnes et des véhicules.

Après 30 secondes d'observation, les nuages sont venus recouvrir les lumières. Puis plus rien.

L'observation semblait fixe dévoilée par le mouvement des nuages puis recouvert par le mouvement de ces derniers.

J'étais en possession de mon téléphone portable au moment des faits, mais je n'ai pas filmé ou photographié le phénomène.

Je pense que j'étais le seul à remarquer le phénomène. Je n'ai pas alerté les personnes pouvant se trouver dans mon environnement proche.

*Je n'ai pas remarqué la présence du passage d'avion avant, pendant et après l'observation.
Il est possible qu'il s'agisse d'un essai militaire d'une puissance étrangère.*

Je n'ai plus rien à vous communiquer. »

(Texte libre anonymisé extrait du P.V de gendarmerie).

Le P.V apporte les compléments suivants :

Question : Avez-vous par le passé observé un autre phénomène aérospatial non identifié ?

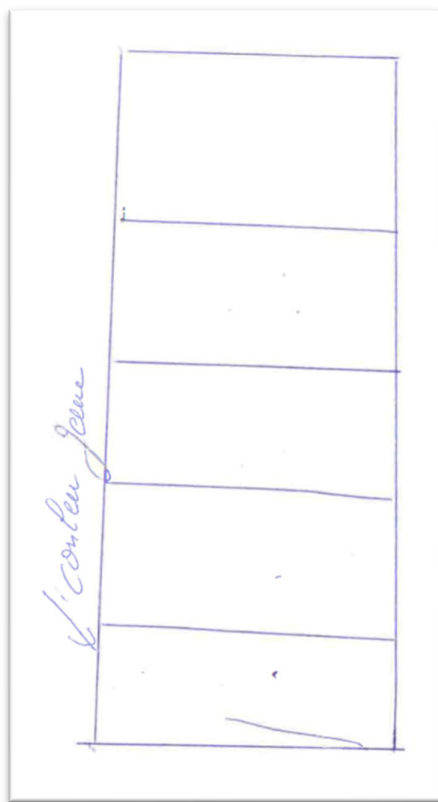
Réponse : *Oui, c'était en 2005 il me semble. Je me trouvais à mon domicile de VILLENEUVE-LA-ROCHELLE (17) et j'avais remarqué dans le ciel au niveau du CODIS 17 dans la zone artisanale de PERIGNY, un phénomène lumineux. J'étais venu vous signaler l'observation à l'époque et j'ai été entendu par vos services sur ce fait.*

« J'ai réalisé un croquis de mon observation et je j'ai pu localiser sur un plan la localisation du phénomène sur un plan. Les documents sont annexés à ma déclaration.

Vous m'informez que la présente procédure sera adressée au Groupe d'études et d'information des phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEIPAN).

Je n'ai plus rien à ajouter à ma présente déclaration. »

Croquis du témoin joint au PV de gendarmerie :



Un plan des lieux est également présent dans le PV de gendarmerie.



3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

En tenant compte des indications figurant sur la carte jointe au procès-verbal et après vérification sur Géoportail l'observation a eu lieu à l'azimut d'environ 10° nord.

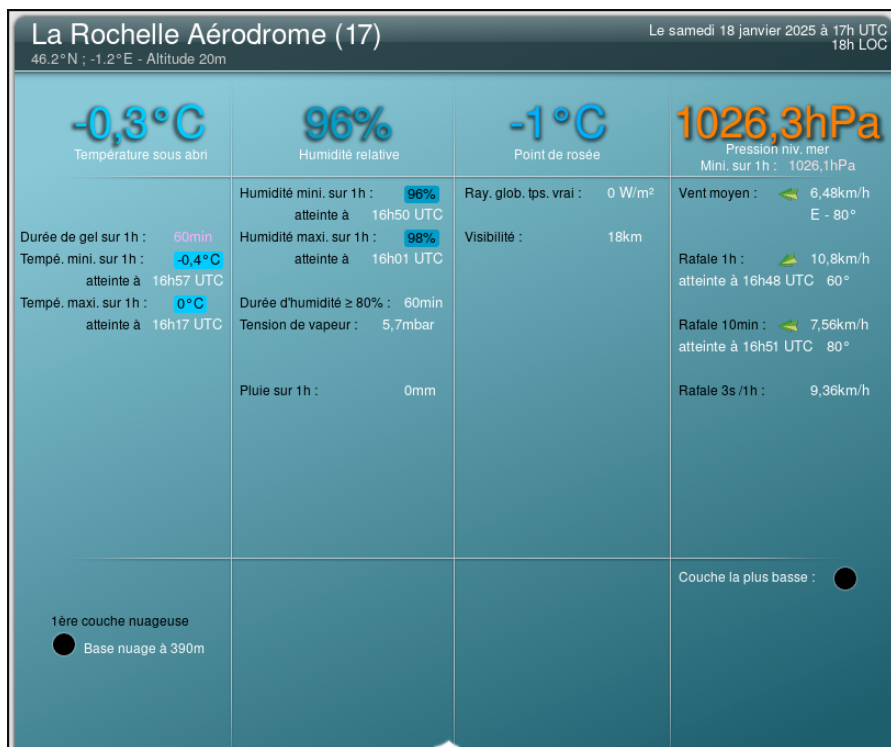
Situation astronomique :

Sans objet. L'état du ciel dans la soirée du 18 janvier 2025 à 18h montre que ce dernier est encore bien clair. Le soleil est à moins 2° sous l'horizon dans l'azimut 242°.

Situation météorologique :

La station météorologique Info-Climat de La Rochelle (17) située à 6 km indique un vent venant du 80° avec une force moyenne de 7 km/h. Des rafales ont été enregistrées à 10,8 km/h.

Une première couche nuageuse à 390 m d'altitude était bien présente comme le stipule T1. En revanche pour cette station de 17h à 18h Octas 8/8 soit un ciel totalement couvert. Cela n'empêche pas une éventuelle trouée de se faire et c'est ce qu'indique T1 dans son témoignage.



Vérification trafic aérien et analyse des données radar :

Aucune carte du CAPCODA* n'a été sollicitée. Nous avons cependant consulté le logiciel FR24 pour le jour et à l'heure de l'observation. RAS.

Autres recherches :

Enquête à distance : une recherche sur Internet a été effectuée. Nous n'avons pas retrouvé d'autres témoins ni d'autres témoignages à cette date.

3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIGNAGE UNIQUE

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)*
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	PUILBOREAU (17)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	N/A
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	N/A
Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)		

B1	Occupation du témoin avant l'observation	Courses
B2	Adresse précise du lieu d'observation	Lat. 46.176250000 Lon. -1.1163100000
B3	Description du lieu d'observation	Parking d'un hypermarché
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	18/01/2025
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	Vers 18 :00 :00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	00 :00 :30
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	0
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	
B9	Observation continue ou discontinue ?	Continue
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	N/A
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	« Après 30 secondes les nuages sont venus recouvrir les lumières puis plus rien »
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	
B14	Conditions météorologiques	Très nuageux ou couvert
B15	Conditions astronomiques	Aucune étoile (observation de jour, ou ciel obscurci)
B16	Equipements allumés ou actifs	Aucun
B17	Sources de bruits externes connues	« Je précise que je me trouvais sur le parking d'un centre commercial avec les bruits polluants de l'activité des personnes et des véhicules. »
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	« Barre ... constitué d'une dizaine de rectangles jaunes ...de lumière»
C3	Couleur	Jaune, Ambre (<i>Début</i>)
C4	Luminosité	« barre lumineuse » Intensité - Faible, tamisée
C5	Trainée ou halo ?	Non Posé
C6	Taille apparente (maximale)	« barre de huit mètres de hauteur sur vingt mètres de longueur » "Grande"
C7	Bruit provenant du phénomène ?	Pas de bruit entendu
C8	Distance estimée (si possible)	<1000m
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	10° nord
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	~ 40.00 (estimation sans pertinence mais basée sur les dires du témoin)
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	0.00

C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	NP
C13	Trajectoire du phénomène	« Le phénomène semblait fixe. Puis j'ai vu qu'il glissait. »
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	NP
C15	Effet(s) sur l'environnement	
D1	Reconstitution sur croquis /plan / photo de l'observation ?	oui
E1	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	NP
E2	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	NP
E3	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	« il est possible qu'il s'agisse d'un essai militaire d'une puissance étrangère. »
E4	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	
E5	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	NP
E6	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	NP
E7	L'expérience vécue a-t-elle modifié quelque chose dans la vie du témoin?	NP

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

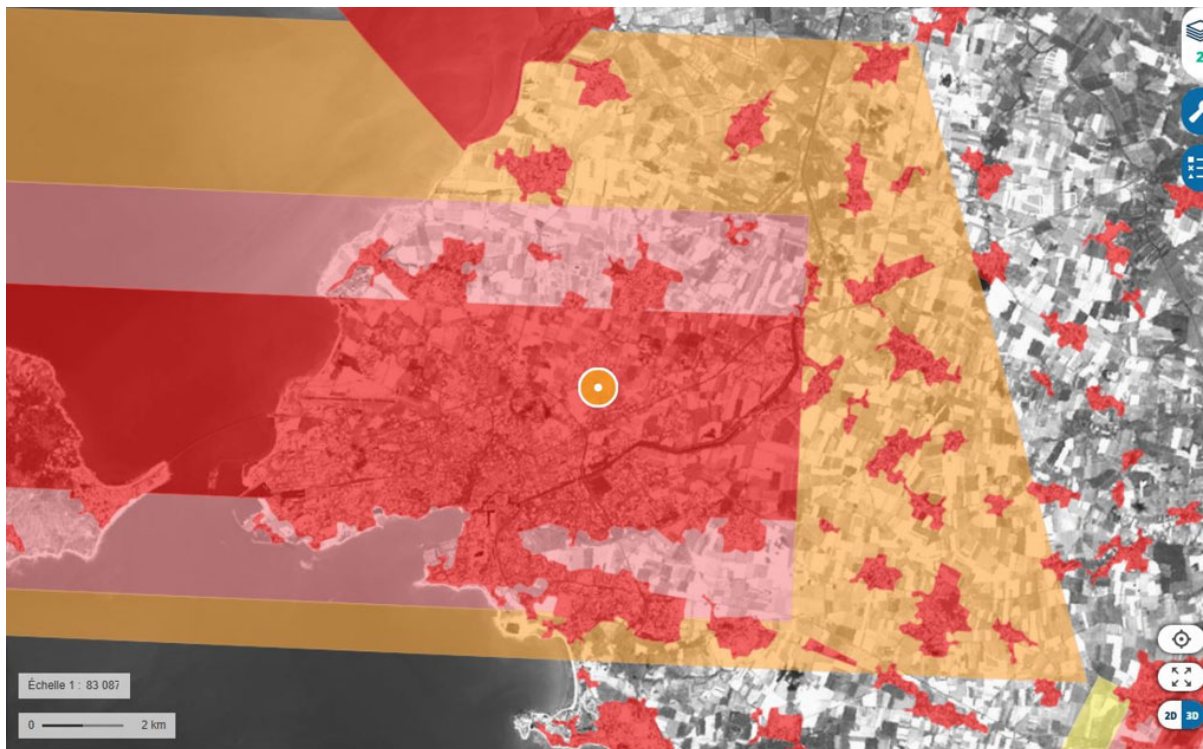
Plusieurs hypothèses sont envisagées : un drone, aéronefs, satellites Starlink®, sky tracer, rayon crépusculaire.

4.1. ANALYSE DES HYPOTHESES

Un drone :

Cette hypothèse est vite évacuée de par la description fournie par T1. En effet ce dernier déclare observé un objet pouvant avoir près de 20 m de longueur pour 8 m de hauteur. Ces dimensions sont totalement incompatibles avec un drone.

Ajoutons même si l'argument est facilement contournable, la zone est en totale interdiction de survol. Cependant rien n'empêche un survol limité et non déclaré.



Un aéronef conventionnel :

Tout comme le drone, la description ne correspond en rien. En outre après consultation de FR24, aucun trafic ne se trouve dans le secteur au moment de l'observation.

Satellites Starlink® :

C'est une piste pertinente dans ce dossier. Examinons les données de plus près :

T1 déclare : *« Il s'agissait d'une barre de huit mètres de hauteur sur vingt mètres de longueur. Cette barre était lumineuse constitué d'une dizaine de rectangle jaunes comme des fenêtres. Il ne s'agissait pas d'une structure solide, juste des rectangles de lumières. Le phénomène semblait fixe. Puis j'ai vu qu'il glissait. »*

La description est remarquablement précise. Un train de satellites Starlink® peut fort bien donner l'impression d'un objet structuré possédant une dimension hors normes et ainsi surprendre un témoin lors de son passage dans le ciel.

L'adjectif « fenêtres » comme comparaison est également juste d'autant que le ciel est nuageux ce qui donne une luminosité « sombre » au ciel. T1 déclare même *« Après 30 secondes d'observation, les nuages sont venus recouvrir les lumières. Puis plus rien. »*

Le passage des nuages devant les satellites en progression sur la route céleste termine l'observation.

T1 déclare aussi ne pas percevoir de structure solide, uniquement des rectangles de lumières. Nous avons trouvé sur le net une image suffisamment parlante pour se faire une idée de ce que T1 décrit :



Source :

Le 13 janvier vers 16h43 GMT le lancement Starlink 12-4 a eu lieu de Cap Canaveral.

T1 observe le phénomène 5 jours plus tard. Les satellites sont suffisamment écartés pour offrir aux yeux de T1 une configuration particulière, non serrée pouvant parfaitement donner le croquis et la description faite à la gendarmerie.

Starlink 12-4 missie (13 Januari 2025)

Op 13 Januari om 16:43 uur GMT lanceerde SpaceX de 224e partij van 21 Starlink-internetsatellieten. De Falcon 9-raket is opgestegen vanaf het Space Launch Complex 40 (SLC-40) op het Cape Canaveral Space Force Station in Florida, VS. Deze missie bracht het totale aantal gelanceerde Starlink-satellieten op 7.719 stuks.

Une demande au COSE nous indique clairement qu'aucun des trois lancements (08/01 – 10/01 – 13/01) n'est responsable d'un quelconque passage de ces satellites.

« Cependant, aucun des Starlink associés à ce lancement n'est en visibilité au moment de l'observation. » (Mail du 20 mai 2025).

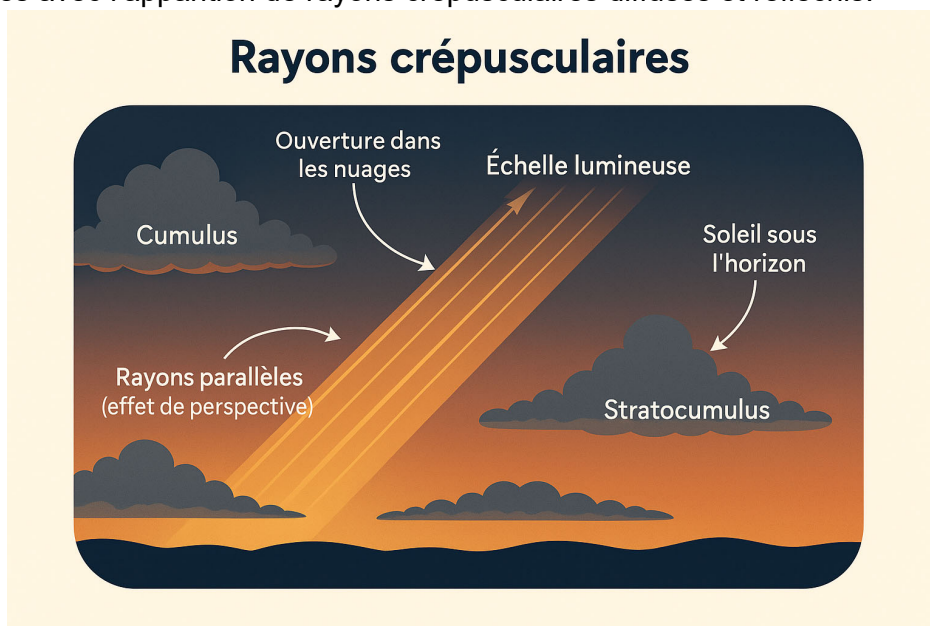
Sky tracer.

Une rapide vérification montre que les 7 établissements situés à la Rochelle ne semblent pas être responsables de ce que déclare avoir vu T1. En effet ces établissements se situent tous au Sud (dans le dos du témoin). Il est 18h, la probabilité qu'un sky tracer soit en fonction à cette heure bien trop tôt devient problématique.

Rayons crépusculaires du Soleil observés à travers une trouée nuageuse.

Le Soleil s'est couché à 17h28 à Puilboreau (17). A 18h, la lumière crépusculaire était encore visible.

Les conditions météorologiques (nuages partiels, brume) et l'orientation (vers le nord) sont compatibles avec l'apparition de rayons crépusculaires diffusés et réfléchis.



La description du témoin est cohérente avec ce phénomène, accentué ici par la disposition particulière des nuages et les effets de perspective.

Cependant l'expert météo contacté confirme que ces rayons ne se déplacent pas. Le témoin pourrait avoir eu une illusion d'optique liée au déplacement des nuages.

Bien que séduisante, cette hypothèse demeure pour l'instant difficile à étayer faute d'éléments suffisamment pertinents. L'absence de retour du témoin au SMS de l'enquêteur limite la capacité du GEIPAN à parvenir à une conclusion pleinement éclairée.

4.2. SYNTHÈSE DE LA CONSISTANCE DU / DES TÉMOIGNAGE (S)

La consistance* du cas est faible : un seul témoignage, sans photo ou vidéo du PAN. Le témoin n'a par ailleurs jamais répondu aux sollicitations de l'enquêteur pour préciser son observation.

* voir Glossaire

5- CONCLUSION

Le 18 janvier 2025, vers 18h, sur la commune de PUILBOREAU (17), un témoin stationné sur le parking d'un supermarché, observe dans le ciel très nuageux, un PAN. Il décrit une barre lumineuse composée « d'une dizaine de rectangle jaunes comme des fenêtres. Il ne s'agissait pas d'une structure solide, juste des rectangles de lumières... ». D'abord immobile, le phénomène se déplace lentement et silencieusement pendant environ 30 secondes, avant de disparaître derrière la couche de nuages.

La consistance* du cas est jugée faible : Le dossier repose sur un témoignage unique recueilli sur procès-verbal, sans document photo ou vidéo pour l'étayer. En l'absence de retour du témoin aux sollicitations de l'enquêteur, les précisions nécessaires à l'approfondissement de l'analyse n'ont pu être obtenues.

Différentes hypothèses ont été étudiées (voir le compte rendu d'enquête) mais faute d'informations consolidées aucune n'a pu être pondérée, donc retenue.

Le GEIPAN classe le cas en « C », phénomène non identifié par manque d'information.

*Glossaire :

CAPCODA	Centre Air de planification et de conduite des opérations et de défense aérienne (Armée de l'Air et de l'Espace).
CONSISTANCE	Selon les critères du GEIPAN, la consistance est la quantité d'informations considérées comme fiables et objectivées, recueillies pour un témoignage.

6- CLASSIFICATION

Phénomène non identifié par manque de données/informations

